



Conditions de participation au concours gratuit « My Life » organisé par la Loterie Romande

Ce concours gratuit est ouvert à toutes les personnes de plus de **18 ans révolus** et domiciliées en Suisse romande. Une même personne ne peut y participer qu'une seule fois. En cas de non-respect de cette règle, cette personne sera automatiquement exclue du tirage au sort. Les collaborateurs de la Loterie Romande ne sont pas admis à participer.

La participation à ce concours gratuit implique l'adhésion sans limite ni réserve aux présentes conditions de participation.

Le concours gratuit se déroule du **6 au 16 avril 2021** (ci-après : période promotionnelle) dans les points de vente participants, à l'occasion de la sortie du nouveau billet à gratter « My Life » de la Loterie Romande.

Pour y participer, il suffit de répondre correctement à la question indiquée sur le coupon de participation remis par le promoteur de la Loterie Romande et de compléter le coupon avec ses coordonnées. Les participants inscrivent à l'endroit prévu et en lettres majuscules leur nom, leur prénom, leur date de naissance ainsi que leur adresse postale complète. Les coupons de participation dûment complétés doivent être glissés dans l'urne prévue à cet effet, jusqu'au 16 avril 2021.

Au total, il y a 3 lots à gagner répartis en 3 catégories (rangs), conformément au tableau des lots ci-dessous :

Ordre de tirage	Rang	Lots	Nombre de lots	Valeur unitaire des lots en CHF	Valeur totale des lots en CHF
1 ^{er}	1	Bon de CHF 1'000.- chez ENI*	1	1'000.-	1'000.-
2 ^{ème}	2	Bon de CHF 500.- chez IKEA*	1	500.-	500.-
3 ^{ème}	3	Smartbox « séjour atypique »	1	109.90	109.90
Total			3		1'609.90

* Durée de validité indiquée sur le bon.

Le tirage au sort des gagnants aura lieu le **21 avril 2021** dans les locaux de la Loterie Romande.

Seuls les gagnants seront avisés par courrier, à l'adresse qu'ils auront inscrite sur leur coupon de participation. Chacun d'entre eux recevra, par la poste, le lot gagné dans les deux mois suivant le tirage au sort. Aucune correspondance ne sera échangée.

Les lots ne sont pas convertibles en espèces et ne peuvent pas être échangés.

